

Réaménagement
et extension de
l'école Léo
Lagrange

VILLE DE NOMAIN
23, rue Jean LEBAS
59310 NOMAIN

DCE

novembre 2017

- **Cahier des clauses techniques particulières**
- **Plâtrerie – Menuiseries intérieures**

Intervenants

Maitre d'ouvrage :	MAIRIE DE NOMAIN 23, rue Jean LEBAS 59310 NOMAIN Tél. : 03 20 71 84 00 E-mail :	
Maitrise d'œuvre :	SAKARIBA (architecte mandataire) 62 rue Milhomme 59300 VALENCIENNES Tel : 03.27.30.42.65 E-mail : architecture@sakariba.fr	
	KHEOPS INGENIERIE (bureau d'études fluides) 280 rue Salvador Allende 59 120 LOOS Tél. : 03.20.52.62.18 E-mail : contact@kheops-ingenierie.fr	
Bureau de contrôle :	En cours d'attribution	
Coordinateur SPS :	En cours d'attribution	

Sommaire

INTERVENANTS	2
SOMMAIRE	3
1. GENERALITES.....	5
1.1. OBJET DU MARCHE - DEFINITION DE L'OPERATION	5
1.2. LOCALISATIONS.....	5
1.3. CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT	5
1.4. MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES	5
1.5. DEGATS DIVERS.....	5
1.6. SECURITE DU PERSONNEL	5
1.7. RECONNAISSANCE DES LIEUX.....	5
1.8. CONTENANCE DES TRAVAUX	5
1.9. DOCUMENTS DE REFERENCE	6
1.10. RESPONSABILITES DE L'ENTREPRENEUR.....	7
1.11. GARANTIES	7
1.12. NORMES.....	7
1.13. COORDINATION ENTRE LES ENTREPRISES.....	8
1.14. DOCUMENTS A FOURNIR	8
1.15. IMPLANTATIONS - NIVEAUX - TRACES	8
1.16. FRAIS D'APPROVISIONNEMENT	8
1.17. REFECTION D'OUVRAGES DEFECTUEUX.....	8
1.18. NETTOYAGE	9
1.19. CONTRAINTES EN SITE OCCUPE.....	9
1.20. ÉTANCHEITE A L'AIR	9
1.21. CONTRAINTES DE PHASAGES.....	10
2. PLATRERIE - FAUX PLAFONDS.....	11
2.1. ISOLATION ET ETANCHEITE	11
2.2. DOUBLAGE COLLE	11
2.3. CLOISON DE DISTRIBUTION	11
2.4. FAUX PLAFONDS EN DALLE 600*600.....	11
2.5. FAUX PLAFONDS DALLE HYDRO	12
2.6. FAUX PLAFOND PLATRE	12
2.7. FAUX PLAFONDS FIBRE DE BOIS	12
2.7.1. PAREMENT PLAN	12
2.7.2. PAREMENT RAMPANT.....	12
2.8. JOUE DE FAUX PLAFONDS	13
2.9. FAUX PLAFONDS COUPE-FEU	13
3. MENUISERIES INTERIEURES.....	14
3.1. PORTE DE DISTRIBUTION	14
3.1.1. PORTE	14
3.1.2. PORTE AVEC VITRAGE	14

3.1.3.	PORTE DOUBLE VANTAUX.....	14
3.1.4.	PORTE DAS.....	15
3.1.5.	ORGANIGRAMME.....	15
3.2.	PLINTHES MEDIUM	15
3.3.	CHASSIS BOIS CF	15
3.4.	TABLETTE D'APPUI	15
3.5.	SEPARATIONS DE WC.....	15
3.6.	PATERES.....	16
3.7.	PLACARDS.....	16
3.8.	STORE.....	16
3.9.	PLAN DE TRAVAIL	16
3.10.	COFFRE CACHE TUYAU	17
3.11.	OPTIONS	17
3.11.1.	CASIERS	17

1. Généralités

1.1. Objet du marché - définition de l'opération

Le présent document a pour objet de définir les prestations de toute nature incombant à l'entreprise et de permettre aux entreprises consultées d'établir leur proposition, sans restriction ni réserve dans le cadre des travaux projetés pour la démolition et reconstruction partielle du groupe scolaire Léo Lagrange à NOMAIN(59) pour le compte de la ville de NOMAIN

Les travaux décrits ci-après concernent le :

Lot 6 Plâtrerie - menuiseries intérieures

L'Entrepreneur se référera au Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC) à tous les lots en vue de prendre connaissance des données générales du projet.

Ce CCTP fait partie intégrante du marché et l'entrepreneur est censé avoir pris en compte toutes les incidences en découlant.

En cas de discordance entre le présent CCTP et le CCTC, c'est la pièce la plus contraignante qui sera d'application.

L'ensemble de la description qui va suivre, ainsi que l'ensemble des plans guide, doivent permettre de renseigner l'entreprise sur les travaux à effectuer.

1.2. Localisations

Le bâtiment est situé : Rue du Roupion
59 310 Nomain

1.3. Classement de l'établissement

Le bâtiment est actuellement un établissement recevant du public (E.R.P.) de type R de la 5^{ème} catégorie et sera après travaux un établissement recevant du public (E.R.P.) de type R de la 4^{ème} catégorie.

1.4. Mise en œuvre des ouvrages

Les ouvrages livrés sur le chantier en attente de pose devront être stockés à l'abri des intempéries et des chocs. Les conditions de stockage devront être telles qu'ils ne subissent aucune déformation ou détérioration.

1.5. Dégâts divers

Tous les frais entraînés par suite de dégradations résultant d'une protection, ou d'un stockage défectueux, d'un manque de précautions lors des travaux, seront supportés intégralement par l'entrepreneur défaillant.

1.6. Sécurité du personnel

Pendant toute la durée des travaux, l'entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la stricte application des règlements en vigueur concernant la sécurité du travail du personnel employé sur le chantier.

1.7. Reconnaissance des lieux

Avant toute remise de prix, l'Entrepreneur sera tenu de se rendre sur place afin de se rendre compte des moyens d'accès, de la disposition des lieux et des sujétions d'exécution, définies par les pièces générales.

L'entrepreneur devra également prendre tous les contacts et demander tous les renseignements nécessaires à la détermination de son offre et à l'exécution de ses travaux.

De ce fait, l'entrepreneur ne pourra en aucun cas revenir sur le caractère forfaitaire de son marché.

1.8. Contenance des travaux

Les travaux à charge du titulaire du lot comprennent :

Les coûts des ouvrages

- Les travaux de plâtrerie
- Les travaux de faux plafonds.
- Les travaux de menuiseries intérieures

Les coûts divers

- L'application des dispositions définies dans le Plan Général de Coordination.
- Les sujétions dues à la présence d'autres corps d'état.
- La réfection des voiries existantes privées et publiques et qui auront fait l'objet de dégradations suite à l'exécution des travaux décrits ci-dessous.
- La protection de ses propres ouvrages, protections mécaniques des arêtes et saillies contre les épaufrures, protections contre la dessiccation ou le gel.
- La fourniture d'échantillons.

Les coûts des études essais et contrôles

- Les relevés géométriques complémentaires nécessaires à l'implantation du bâtiment ;
- Les plans d'exécution des ouvrages (P.E.O),
- Les plans d'atelier,
- Les essais à la plaque pour portance de plateformes,
- Les contrôles de fabrication nécessaires,
- Les suivis et relations avec les différentes entreprises.

Les frais de chantier

- Les installations de chantier, base vie et branchements de chantier.
- La clôture de chantier pendant toute la durée des travaux.
- Le balisage des zones et protections circulations piétonnes.
- Les moyens de levage, de protection et d'échafaudages.
- Le nettoyage régulier et l'évacuation à la décharge de tous les éléments impropres à une utilisation.
- Les sources d'énergies pour la réalisation des ouvrages tous corps d'état.

Les assurances nécessaires

L'entreprise devra être titulaire pendant la période des travaux d'une assurance de responsabilité civile en cours ou après Travaux et d'une assurance de responsabilité décennale couvrant après réception des travaux la réparation des dommages matériels aux ouvrages.

Ouvrages non-décrits explicitement

Le présent descriptif définit l'essentiel des ouvrages dus par l'entreprise. Toutefois, certains menus ouvrages ne peuvent être décrits explicitement, il va de soit que ces travaux font partie du caractère forfaitaire du prix et qu'ils sont, en tout état de cause, dus par l'entreprise.

Il en est de même pour tous les ouvrages nécessaires à la parfaite finition des ouvrages au titre du respect des règles de l'art.

L'entrepreneur devra obligatoirement tenir compte dans sa proposition de prix, de l'organisation de la coordination de la sécurité et de la protection de la santé de ses travailleurs. Ces obligations sont fixées dans la loi 93-1418 du 31 Décembre 1993 (L 235.1 à 5) et le décret 94-1159 du 26 Décembre 1994 (R 238.3 à 10 et R 238.16 à 19).

1.9. Documents de référence

L'entreprise se référera au présent descriptif et à l'ensemble des plans et documents joints.

L'entreprise devra en outre prendre connaissance de l'ensemble des documents, des autres lots lui permettant de bien appréhender toutes les obligations et répercussions sur son propre lot.

Nota : En cas de divergence entre le présent document et les plans, c'est la spécification la plus contraignante qui sera retenue.

Documents et plans à fournir

Les études d'exécution sont à la charge de l'entrepreneur.

Les plans joints à ce dossier n'ont que valeur de plan guide.

L'entrepreneur reste seul responsable de ses ouvrages, des notes de calculs et dessins nécessaires à la bonne exécution de son travail.

Il devra signaler au Maître d'Œuvre toutes les imprécisions, erreurs ou omissions éventuelles qui résulteraient du présent document, dans le but d'obtenir une meilleure évaluation du projet.

Si aucune réserve n'est formulée en temps utile, l'entrepreneur aura de ce fait la responsabilité de la bonne exécution des travaux.

Durant la période de préparation du chantier, le titulaire du présent lot sera tenu de fournir tous les plans de détails relatifs à l'exécution de ses ouvrages et de les soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre et du Maître d'Ouvrage avant toute exécution.

1.10. Responsabilités de l'entrepreneur

L'entrepreneur sera responsable du dimensionnement et de la stabilité des ouvrages.

Cette responsabilité s'étend sur la stabilité des ouvrages existants mitoyens durant toute la période des travaux.

Des mesures conservatoires provisoires ou définitives devront être mises en œuvre de manière à assurer la stabilité d'ensemble durant la phase travaux.

L'entrepreneur assurera les garanties décennales conformément à la législation en vigueur. Il souscrira toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

1.11. Garanties

Les garanties de bonne exécution et de parfait achèvement seront constituées par l'obligation de faire pendant la période de garantie la remise en ordre de tout ou partie des ouvrages détériorés suite à des causes directes ou indirectes.

Cette remise en état peut consister en la réparation ou le remplacement des dits ouvrages défectueux.

1.12. Normes

Toutes les fournitures et les ouvrages devront être conformes :

- A l'ensemble des lois décrets, règlements administratifs et documents techniques unifiés D.T.U. en vigueur à la date de remise des offres des lots correspondants à chaque lot.
- Aux normes AFNOR. En l'absence de telles normes, les procédés et matériaux non traditionnels devront avoir obtenu les Avis Techniques C.S.T.B. et être mis en œuvre aux conditions d'agrément.
- A la réglementation thermique RT2012
- Justification au concepteur de la fourniture des matériaux satisfaisant aux normes, marque NF, ou à défaut, marque de la qualité professionnelle. Pour les matériaux faisant l'objet d'exigences spécifiques (degré coupe-feu, coefficient lambda, ...) une photocopie du P.V. d'essai en laboratoire agréé sera fournie avant approvisionnement, à l'organisme de contrôle technique.
- Aux avis techniques.
- Aux recommandations de Chambres Syndicales.
- Aux règlements de sécurité.
- Aux conditions et instructions émanant de :
 - Pompiers,
 - Hygiène,
 - Services municipaux.
 - Handicapés
- Aux recommandations de l'O.P.B.T.P. et aux prescriptions PPSPS du Coordonnateur sécurité concernant les installations et la sécurité de chantier.
- Aux Normes relatives aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- Aux arrêtés préfectoraux.

Ces documents sont censés être connus et sont contractuels bien que non joints.

Outre la description et localisation des travaux à réaliser, le présent document contient des prescriptions qui complètent les obligations et dispositions définies par les spécifications générales annexées et par les documents de référence.

Les travaux seront exécutés en conformité avec les normes et règlements en vigueur à la date de leur réalisation.

1.13. Coordination entre les Entreprises

Les travaux de ce lot seront exécutés en étroite liaison avec les titulaires des autres lots plus particulièrement en ce qui concerne les réservations diverses.

L'Entrepreneur du présent lot doit entre autres toutes les réservations, incorporations et feuillures de toutes dimensions demandées par les autres corps d'état (dans la mesure où elles sont demandées en temps utiles par les entreprises intéressées).

Toutes ces sujétions sont réputées incluses dans les prix et délais d'exécution.

S'il n'y avait pas une bonne concordance entre les plans et l'ouvrage, l'Entrepreneur en informerait l'Architecte avant tout commencement d'exécution et en demanderait inscription au P.V. à ce dernier, lui permettant ensuite d'en demander rectification, réparation ou indemnité à l'Entrepreneur concerné.

1.14. Documents à fournir

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait qu'aucun travail ne pourra être entrepris sur une partie d'ouvrage tant que les plans d'exécution à la charge de l'entreprise relatifs à cette partie n'auront pas été visés sans observations par le Maître d'œuvre et le bureau de contrôle.

Il est en outre bien précisé que la présence d'indications dans les documents remis à l'entrepreneur, telles que les dimensionnements de certains éléments ne relève en rien l'entrepreneur de sa responsabilité concernant la tenue et la bonne réalisation des ouvrages, ni son obligation de vérifier et justifier en totalité les dispositions constructives retenues.

1.15. Implantations - Niveaux - Tracés

Aussitôt l'implantation terminée, l'Entrepreneur en avisera les Maîtres d'œuvre afin qu'ils puissent la vérifier. Cette vérification ne dégagera en aucune façon l'Entrepreneur des erreurs d'alignements qu'il pourrait commettre.

L'implantation des bâtiments est précisée sur les plans de l'Architecte. Toutefois, l'entrepreneur de gros œuvre aura obligation de vérifier auprès du cadastre et du géomètre agréé par le Maître d'Ouvrage, les limites de propriété et implantera le bâtiment d'après les indications et repères fournis par le géomètre précité.

L'entrepreneur titulaire des travaux de gros œuvre devra toujours avoir sur le chantier, à la disposition de l'Architecte, les appareils nécessaires à la vérification de l'implantation des ouvrages. Il devra également la main d'œuvre mise à la disposition des techniciens chargés de ces vérifications. L'entrepreneur titulaire des travaux de gros œuvre a à sa charge, le tracé des cloisons en maçonnerie en liaison avec l'entrepreneur titulaire des travaux de pose de cloisons.

1.16. Frais d'approvisionnement

L'entrepreneur du présent lot doit tous les frais d'approvisionnement, de fourniture et de mise en œuvre des matériaux, quelles que soient les difficultés et sujétions inhérentes à l'emplacement du chantier. L'entreprise devra vérifier les possibilités d'accès pour déterminer les dimensions des pièces à transporter et pour prévoir les joints de montage.

Elle devra également prévoir dans son offre la fourniture de tous les engins, échafaudages et appareils nécessaires au levage et au montage, le haubanage et contreventement en phase provisoire, la pose et dépose des installations.

1.17. Réfection d'ouvrages défectueux

L'entreprise doit la réfection à ses frais de tous les ouvrages défectueux constatés soit en cours d'exécution des travaux soit en phase de réception.

De plus, aucun supplément de prix ne sera admis pour omission. L'entreprise est tenue de prendre connaissance du CCTP des autres lots afin de contrôler et de prévoir tous les ouvrages lui incombant. Elle devra prévoir tout ce qui est nécessaire au parfait achèvement de ses ouvrages dans les règles de l'art.

L'exécution de tous les ouvrages indiqués aux plans et omis au devis descriptif ou réciproquement sera exigée sans aucun supplément de prix.

1.18. Nettoyage

L'entreprise devra procéder au nettoyage complet du chantier après achèvement des ouvrages y compris l'enlèvement des chutes et déchets provenant des travaux de ce lot. Selon procédure de tri des déchets définie dans le cahier des prescriptions communes.

1.19. Contraintes en site occupé

Les entreprises devront intégrer dans leur offre les sujétions liées à l'activité en site occupé :

- Balisage des zones chantier
- Isolement des zones chantier par rapport au reste de l'établissement
- Contraintes liées au maintien hors d'eau et hors d'air des zones en activité
- Contraintes d'accès au site (accessibilité aux parkings et aux bâtiments) par le public.
- Permis feu.
- Maintien des issues de secours.
- Maintien d'accessibilité des engins de secours
- Maintien d'accessibilité des livraisons

1.20. Étanchéité à l'air

Avec l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, le poste de déperditions par renouvellement d'air représente une part de plus en plus importante dans le bilan de chauffage. De plus, un bâtiment qui n'est pas étanche (infiltrations parasites) entraîne une dégradation de la qualité de l'air et du confort des occupants, ainsi qu'une augmentation des risques de condensation. Une bonne étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment est donc essentielle pour assurer convenablement le transfert des flux d'air des pièces principales vers les pièces de service.

Pour obtenir les performances thermiques attendues dans le cadre du projet, l'étanchéité à l'air du bâtiment devra être assurée par tous moyens nécessaires.

Le renouvellement d'air sous 4 Pa devra être inférieur à 1.2 m³/h/m².

Ainsi, un bureau d'études spécialisé et indépendant de la maîtrise d'œuvre et des entreprises réalisera des mesures d'infiltrométrie qui consiste à mettre en dépression les volumes intérieurs. Pour cela, **le bâtiment subira pour la totalité de son volume des tests d'étanchéité à l'air selon la norme NF en 13829**

La construction fera l'objet de mesure aux différents stades des travaux de construction.

- En cours de chantier, après la réalisation du clos et couvert, de l'étanchéité à l'air des enveloppes et de la pose des principaux réseaux et ce avant les premières taches de parachèvement (sols, peinture, appareillage, etc..). Cette vérification permet, le cas échéant, de corriger les éventuelles imperfections de travaux constatées lors du test.
- En fin de chantier, un dernier test servira de validation du niveau d'étanchéité atteint.
- Etablissement d'un rapport complet à l'issue de chaque test et production du certificat final.

Durant la période de préparation, chaque entreprise devra fournir un plan d'action dans lequel elle décrira précisément les moyens techniques qu'elle mettra en place afin de garantir le niveau d'étanchéité réglementaire de son lot. La fourniture d'un carnet de dessins de détails de ses ouvrages et de la mise en place de ses produits spécifiques à l'étanchéité à l'air, permettra à la Maîtrise d'Œuvre de viser en amont des travaux la prise en compte et l'attention portée par chaque entreprise à l'étanchéité à l'air de ses ouvrages.

Des échanges seront effectués entre la maîtrise d'œuvre et les entreprises afin de trouver les meilleurs moyens de traiter les jonctions identifiées. Cet échange se veut constructif et la maîtrise d'œuvre, responsable et moteur dans l'atteinte des objectifs, est ouverte à toute proposition ou alternative permettant de traiter différemment les points singuliers de l'enveloppe.

L'entreprise devra pour tous les corps d'état, s'assurer d'une étanchéité optimale du bâtiment (fixations, percements, passage foureaux, etc...).

Lors des tests d'étanchéité et en cas de fuite, la responsabilité sera systématiquement recherchée et les travaux de démontage, reprises et les éventuels retards engendrés par ces travaux seront imputés aux entreprises jugées responsable par le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et l'assistant de la maîtrise d'ouvrage.

Afin d'éviter ou du moins réduire les fuites éventuelles lors du test de perméabilité à l'air, une sensibilisation de toutes les entreprises aura lieu en amont du chantier au cours de laquelle seront énoncés les objectifs et les points de vigilance.

Chaque entreprise admise à remettre une offre devra présenter une méthodologie (organisation et produits utilisés) qui permettra de respecter le niveau d'étanchéité à l'air souhaité ».

Les tests d'étanchéité sont à la charge du maître d'ouvrage

1.21. Contraintes de phasages

Les ouvrages décrits ci-dessous sont décrit dans leur finalité.

Ces ouvrages devront être réalisés dans l'ordonnancement imposé par le phasage de l'exécution des sous-ensembles du projet et dans le respect de la continuité de fonctionnement du site.

En fin de travaux, les sous-ensembles seront raccordés entre eux pour former un ensemble techniquement et esthétiquement homogène.

2. Plâtrerie - Faux plafonds

2.1. Isolation et étanchéité

Fourniture et pose d'une isolation en laine de verre

Ce poste comprend

- Matelas isolant en laine de verre semi rigide de 26 cm $\lambda = 0.032 \text{ W/m}^2\text{K}$
- Film d'étanchéité à l'air tendu agrafé et collé à la charpente, posé avec recouvrement.
- Ossature bois servant à maintenir le film et l'isolant et à la fixation des faux plafonds.

Compris toute finition nécessaire à une parfaite étanchéité à l'air du bâtiment.

Le film d'étanchéité assurera l'étanchéité à l'air du bâtiment. La mise en œuvre de celui-ci fera l'objet d'une attention particulière. Les lés seront scotchés entre elles et le film sera collé aux maçonneries de façade et de refend.

Localisation : sous toiture plate et en pente des extensions

2.2. Doublage collé

Soffite plâtre Fourniture et pose de doublage réalisé par plaque de plâtre type BA 13 collé.

Compris façonnage des joints et angle par bandes calicot. Enduisage soigné des bandes et des vis de fixations en deux passes.

Localisation : Mur de refend et de façade de l'extension
Remise en état des doublages existant suite aux démolitions (anciennes tête de cloison)
Ancienne façade arrière donnant dans le hall

2.3. Cloison de distribution

Fourniture et pose de cloison de 98 mm CF 1h en plaque de plâtre fixé sur ossature métallique.

Cloison composé de :

- rails et montant métalliques verticaux et horizontaux.
- 1 plaque de plâtre recto/verso de 18 mm haute dureté
- Isolation laine minérale de 6 cm

Compris façonnage des joints et angle rentrant par bandes calicot. Angles sortant renforcés par cornière métalliques.

Enduisage soigné des bandes et des vis de fixations en deux passes.

Dans les pièces humides, les cloisons seront posées sur U plastique et les plaques de plâtre seront hydrofuges.

Localisation : distribution des locaux (entre les salles, CF plan)

2.4. Faux plafonds en dalle 600*600

Fourniture et pose d'un plafond suspendu en dalles minérales de 600 x 600 mm.

Le plafond sera constitué de:

- Dalles de laine minérale
- Suspente et ossature métallique
- Cornières périphériques

Fourniture d'une ossature primaire si nécessaire à la charge du présent lot.

Les dalles seront posées semi encastré de manière à ce que le l'ossature soit semi apparente une fois l'ouvrage fini.

Le plafond sera mis en œuvre conformément à la norme NFP 68-203-1 et 2, référence DTU 58.1.

Dalle blanche lise de type Ekla de chez Rockfon ou équivalent

Localisation : Salle de classe maternelle (extension et bâtiment existant)
Salle de repos

Salle du personnel
Bureau directrice

2.5. Faux plafonds dalle hydro

Fourniture et pose d'un plafond suspendu en dalles minérales lessivable.

Le plafond sera constitué de:

- Dalles de laines minérales compatibles locaux fortes hygrométrie
- Suspente et ossature métallique avec peinture époxy en T de 15
- Cornières périphériques avec peinture époxy
- Matelas isolant déroulé de 6 cm.

Fourniture d'une ossature primaire si nécessaire à la charge du présent lot.

Le plafond sera mis en œuvre conformément à la norme NFP 68-203-1 et 2, référence DTU 58.1.

Dalle blanche lise

Module 600 x 600 mm

Localisation : office, sanitaires, lingerie

2.6. Faux plafond plâtre

Fourniture et pose d'un plafond suspendu en plaque de plâtre

Le plafond sera constitué de:

- Suspente et ossature métallique
- Plaque de plâtre de 13 mm
- Matelas isolant déroulé de 6 cm

Compris façonnage des joints et angle par bandes calicot.

Enduisage soigné des bandes et des vis de fixations en deux passes.

Localisation : Cf. plan de faux plafonds

2.7. Faux plafonds fibre de bois

2.7.1. Parement plan

Fourniture et pose de plafonds en laine minérale et fibre de bois

Panneau 600*1200 mm composé de

- Parement de 25 mm en fibre de bois fine d'épicéa minéralisé et enrobé de liant
- Isolant laine de roche de 50 mm

Fixation par Clip FMIV invisible sur l'ossature maintenant l'isolant de l'article 2.2, compris découpe des panneaux entre les ossatures bois de la charpente.

Plafonds de type Organic minéral de chez Knauf.

R = 2.30 m².K/W

Teinte aux choix du maître d'œuvre dans toute la gamme color.

Localisation : Plafonds des 3 halls et de la salle polyvalente

2.7.2. Parement rampant

Fourniture et pose de plafonds en laine minérale et fibre de bois

Panneau 600*1200 mm composé de

- Parement de 25 mm en fibre de bois fine d'épicéa minéralisé et enrobé de liant
- Isolant laine de roche de 50 mm

Fixation mécanique visible sur l'ossature maintenant l'isolant de l'article 2.2, compris découpe des panneaux entre les ossatures bois de la charpente.

Plafonds de type Organic minéral de chez Knauf.

R = 2.30 m².K/W

Teinte aux choix du maitre d'œuvre dans toute la gamme color.

Localisation : Sous face de toiture des salles de restauration et de psychomotricité

2.8. Joue de faux plafonds

Fourniture et pose de joue de faux plafonds en plâtre sur ossature métallique

Compris façon de joint par bandes calicots et renfort des angles rentrant et sortant par bandes armées.
Reprise des bandes et des vis de fixation par deux passes d'enduit.

Localisation : Cf. plan de faux plafonds.
Sous les lanterneaux de toiture.

2.9. Faux plafonds coupe-feu

Fourniture et pose d'un plafond CF 1h en plaque de plâtre fixé sur ossature métallique.

Cloison composé de :

- rails et montant métalliques posés horizontaux.
- 2 plaque de plâtre de 15 mm en sous face
- 1 plaque de BA 13 posée au-dessus
- Isolation laine minérale de 6 cm

Compris façonnage des joints et angle rentrant par bandes calicot. Angles sortant renforcés par cornière métalliques.

Enduisage soigné des bandes et des vis de fixations en deux passes.

Localisation : Rangement de la salle de motricité
Local ménage

3. Menuiseries intérieures

3.1. Porte de distribution

3.1.1. Porte

Fourniture et pose de blocs portes simple vantail pleine, isoplane et iso phonique de 40 mm d'épaisseur.

Rosace ronde et poignet en inox, paumelles, serrure sur organigramme, butoir de sol, anti pinces doigt intégré à l'ouvrant.

Les chants de porte sont dégraissés des 2 cotés afin de recevoir des joint anti pinces doigt jusqu'à 110 mm

Bâti avec nervures, adaptation aux murs, arêtes adoucies.

Finition prêt à peindre

Prévoir le détalonnage des portes pour le transfert d'air entre pièces.

Compris fourniture et pose de ferme porte

Porte coupe-feu ½ h

Localisation : lingerie, bureau accueil, bureau directrice, sanitaire, office
Entre salle de classe

3.1.2. Porte avec vitrage

Fourniture et pose l'ensemble menuisé en bois composé d'une porte pleine et d'une partie fixé vitrée attenante coupe-feu ½ h

Blocs portes simple vantail pleine, isoplane et iso phonique de 40 mm d'épaisseur équipés de

- Rosace ronde et poignet en inox, paumelles
- Serrure sur organigramme,
- Butoir de sol.
- Ferme porte.
- Finition prêt à peindre
- Anti pinces doigt intégré à l'ouvrant

Les chants de porte sont dégraissés des 2 cotés afin de recevoir des joint anti pinces doigt jusqu'à 110 mm

Châssis fixe latéraux et en imposte vitrée à structure en bois

- Remplissage simple vitrage Stadip 55/2 glace clair.
- Affaiblissement acoustique Rw de 35 dB.

La liaison bati / maçonnerie sera faite avec interposition d'une compribande afin de garantir l'isolation acoustique de l'ensemble.

Localisation : Salle de classe existante et créées, salle de repos, sanitaires

3.1.3. Porte double vantaux

Fourniture et pose de blocs portes doubles vantaux pleine, isoplane et iso phonique de 40 mm d'épaisseur coupe-feu 1/2 h.

Rosace ronde et poignet en inox, paumelles, serrure sur organigramme, butoir de sol, anti pinces doigt intégré à l'ouvrant.

Les chants de porte sont dégraissés des 2 cotés afin de recevoir des joint anti pinces doigt jusqu'à 110 mm

Bâti avec nervures, adaptation aux murs, arêtes adoucies.

Finition stratifiée aux choix du maître d'œuvre

Compris fourniture et pose de ferme porte et crémone pompiers.

Localisation : salle de restauration / hall
Salle de motricité

3.1.4. Porte DAS

Fourniture et pose de blocs portes DAS double vantaux coupe-feu 1h va et vient avec oculus rectangulaire comprenant

- Ossature dormant et cadre de porte en bois exotique
- Charnière pivots va et vient
- Asservissement intégrer (sans ventouse)
- Contact de position de porte.
- Vantaux stratifiés avec oculus rectangulaire (1200*500)

Revêtement stratifié sur les 2 faces.

Porte DAS conforme à la norme NFS61-937.

Localisation : entre les halls

3.1.5. Organigramme.

L'entreprise devra l'organigramme à clés in copiable compatible avec celui existant de la mairie sur tous les châssis intérieurs et extérieurs

L'organigramme sera déterminé en début de chantier avec le Maître d'Ouvrage pour la détermination du nombre de centre ouvrant et de passes partiels ou généraux.

Toutes les portes seront équipées de canons sur organigramme

Le lot menuiseries intérieures devra les canons des châssis aluminium du lot menuiseries extérieures.

Localisation : toutes portes intérieures et extérieures et portillon

3.2. Plinthes medium

Fourniture et pose de plinthes en medium hydrofuge collée.

Section 70x12 mm à bords droit.

Compris toutes sujétions de coupes d'onglet, d'ajustages et fixations.

Localisation : tous les murs, doublages, cloisons hors pièces carrelées

3.3. Châssis bois CF

Fourniture et pose de châssis intérieur fixe vitré en bois Coupe-feu ½ h

- Structure en BER
- Remplissage simple vitrage Pyrowiss Stadip 55/2 glace clair.

Compris toutes sujétions de finition périphérique en raccord avec la maçonnerie et les doublages en plâtre et permettant d'assurer le degré coupe-feu. (Joint, champlat...)

Localisation : tous châssis vitrés donnant dans les halls (salle de classe, psychomotricité...)

3.4. Tablette d'appui

Fourniture et pose de tablettes en medium hydrofuge prêt à peindre.

Epaisseur 20 mm

Compris toutes sujétions de coupes, ajustages, fixation et entailles.

Enduisage et ponçage des têtes de vis.

Localisation : appuis de fenêtre des châssis intérieurs et extérieurs

3.5. Séparations de WC

Fourniture et pose de séparations en stratifié massif 10 mm à bords et angles supérieurs arrondis.

Fixation au mur par 4 équerres en inox laque gris, assemblées par paire, montées dos à dos afin d'assurer une meilleure stabilité latérale.

Fixation au sol par pied vérin en polyfor arme de fibres de verre

Visserie inox à empreinte spéciale antieffraction

Hauteur : 1270 mm + vide au sol réglable de 100 à 140 mm - profondeur : 750 mm

Coloris au choix de l'architecte suivant le nuancier stratifié massif.

Y compris fond de cabine petite hauteur

- Fixation par cornière aluminium de section 50 x 30 mm et visserie inox
- Possibilité de démontage pour accès au bâti-support.
- Tablette de propreté

Localisation : Sanitaires maternelle

3.6. Patères

Fourniture et pose de patères double en acier inoxydable posé sur lisse en bois. (Prévoir 30 u par classe)

Essence mélèze.

Compris tous système de fixation.

Localisation : Hall

3.7. Placards

Fourniture et pose de porte de placards hauts comprenant :

- Porte en panneau de medium stratifié de 18 mm d'épaisseur sur Charnières invisible Poignet finition inox brossé fixé sur le chant de la porte
- Cadre dormant en bois résineux traité
- tablette de rangement en mélamine blanc posées sur crémaillères tout le 25 cm
- Séparation mélamine

Fourniture et pose d'un meuble bas à l'intérieur du placard composé de :

- Caissons bas équipés de porte battante en panneau de médium stratifié
- Évier en acier inox
- Tablette de rangement tous le 30 cm.
- Plan de travail stratifié de 4 cm d'épaisseur

Teinte stratifié au choix du maitre d'œuvre

Localisation : salle polyvalente

3.8. Store

Fourniture et pose de stores intérieurs en toile de type Screen.

Compris manœuvre par chaînette et guidage latéral par câble inox tendu.

Les stores seront classé M1.

Toile de store occultante.

Teinte aux choix du maitre d'œuvre dans toute la gamme.

Les stores seront intégrés dans des caissons en aluminium à la charge du présent lot.

Localisation : salle de repos

3.9. Plan de travail

Fourniture et pose de plan de travail en panneaux agglomérés stratifié de 40 mm d'épaisseur.

Compris plinthes assorties le long du mur de 7 cm de haut.

Compris découpe pour encastrement de l'évier du lot CVS

Teinte choix du maitre d'œuvre

Localisation : local personnel
Lingerie

3.10. Coffre cache tuyau

Fourniture et pose de cache-tuyaux préfabriqué en contre-plaqué préformé de 8 mm d'épaisseur prêt à peindre.

Compris tasseaux en bois pour fixation par vissage et isolation par laine de roche de 6 cm.

Pose de capuchon décoratif blanc sur les têtes de vis.

Cache tuyau gamme CT 90 de chez Xiloform ou techniquement équivalent

Localisation : Habillage des descentes EP

3.11. OPTIONS

3.11.1. Casiers

Fourniture et pose de cassiers/banc réalisés en panneau de médium de 25 mm d'épaisseur.

Assemblage invisible.

Finition prête à peindre

Localisation : Hall devant les salles de classes.